

Devenez partenaire de la Chaire « Law and Digital Health »

Une chaire est un programme qui lie de manière optimale la recherche scientifique et son transfert à la société. En entrant dans le Cercle des Partenaires « Law and Digital Health » vous contribuez à :

- **Soutenir de jeunes chercheurs en droit de la santé, santé digitale et e-Santé**
Financez un jeune chercheur en droit de la santé en lui attribuant une bourse pour financer des séjours de coopérations internationales, une bourse pour un doctorat, un prix d'excellence pour ses recherches ou ses publications...
- **Bénéficier du dispositif CIFRE pour explorer ou améliorer un de vos projets**
Bénéficiez d'une aide financière pour recruter de jeunes doctorants dont les projets de recherche, menés en liaison avec notre laboratoire de droit de la santé, conduiront à explorer ou améliorer un domaine de compétence scientifique de votre entreprise.
- **Accélérer la formation des enseignants et des étudiants en droit de la santé digitale**
 - Création de supports multimédia, portails de ressources pédagogiques, conférences en ligne, tutoriels en ligne, webinaires.
 - Partenariat aux Diplômes Universitaires Paris Descartes « Santé, droit et société » et « Contentieux médical ».
 - Partenariat aux Masters en droit de la santé de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université Paris Descartes : « Droit des industries des produits de santé » - « Activités de santé et responsabilités » - « Santé, prévoyance et protection sociale » - « Médecine, droit et politiques de santé » - « Droit comparé de la santé ».
 - Participez activement à nos formations pour aider à leur professionnalisation et leur bon enracinement dans le monde professionnel.
- **Diffuser les connaissances en droit de la santé au grand public**
Conférences - colloques mensuels sur la thématique « santé digitale et droit ». Ces manifestations sont validées au titre de la formation continue pour l'ensemble de vos collaborateurs.
- **Soutenir la recherche française**
Votre collaboration à notre équipe de chercheurs de l'Université Paris Descartes sera un engagement fort pour la recherche, la formation et l'innovation. Il participera au développement des échanges et de la réflexion autour de la santé digitale et à son encadrement juridique.



L'équipe d'experts de l'Institut Droit et Santé (IDS) composée de juristes, pharmaciens, médecins, infirmiers, économistes, informaticiens...

Intéressé-e ?

Contactez-nous pour obtenir davantage d'informations

law-and-digital-health@parisdescartes.fr

Tél : 01 42 86 33 16

Fondation Paris Descartes



FONDATION
PARIS
DESCARTES

e-santé – m-santé – télésanté – télémedecine – intelligence artificielle – santé connectée

CHAIR
LAW AND
DIGITAL HEALTH

La recherche pour un encadrement
juridique adapté à l'utilisation du digital
dans le secteur de la santé

MEMBRE DE

U-PC
Université Sorbonne
Paris Cité

Vos avantages
« Cercle des Partenaires
Santé digitale et droit »

La Fondation Paris Descartes, qui gère le mécénat et le parrainage de la Chaire, s'assure que vous puissiez communiquer votre présence à nos côtés de manière optimale. Vous pourrez ainsi :

- Baptiser à votre nom bourses ou prix décernés à nos jeunes chercheurs lors de la cérémonie annuelle de la Faculté de droit
- Être présent et communiquer avec nous comme partenaire sur nos différents colloques. Une dizaine par an autour des thèmes d'actualité du « droit de la santé »
- Apparaître comme partenaire sur notre veille juridique transmise à nos 5000 abonnés tous les 15 jours ou dans notre application smartphone
- Être partenaire de nos formations universitaires (formation initiale, continue et en apprentissage)

Contactez-nous pour obtenir
davantage d'informations

law-and-digital-health
@parisdescartes.fr

Tél : 01 42 86 33 16
Fondation Paris Descartes



Le laboratoire de recherche a pour vocation de mener des réflexions juridiques dans les divers domaines du droit de la santé et axe majoritairement sa recherche sur les nouvelles technologies en santé.

Sous la direction d'**Anne Laude** et de **Jérôme Peigné** l'Institut est la première et unique équipe en France spécialisée en droit labellisée par l'INSERM.

L'Institut Droit et Santé vise à démocratiser l'information juridique en santé et alimente les échanges entre les divers acteurs-clés du secteur de la santé : industriels, startups, professionnels de santé, patients, assureurs, chercheurs, etc.

<http://www.institutdroitsante.fr/>



Située dans le cœur historique du Quartier Latin, l'Université Paris Descartes est l'une des universités de premier plan à Paris. Université des Sciences de l'Homme et de la Santé, elle offre une grande variété d'enseignements ainsi que toutes les formations de santé : médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, etc. L'Université participe aux grands programmes internationaux de formation et de recherche. Elle héberge 85 équipes de recherche le plus souvent liées aux grands organismes de recherche (Inserm, CNRS, IRD)

<http://www.parisdescartes.fr/>

Un programme de recherche et d'enseignement du Laboratoire Institut Droit et Santé
- Université Paris Descartes - Sorbonne Paris Cité - Inserm (UMR_S 1145)



« Dans un monde en pleine évolution technologique, le droit a un rôle fondamental à jouer pour aider à maîtriser les enjeux des nouveaux objets et services digitaux dédiés à la santé ».



Prof. Anne Laude
Doyen

Membres du comité de pilotage de la Chaire

Institut Droit et Santé

Faculté de droit, d'Économie et de Gestion, Université Paris Descartes

Créer une communauté de savoir et de réflexion....

Définition de la santé digitale proposée par la Commission européenne : « *l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ensemble des activités en rapport avec la santé* ».



La santé digitale pour répondre

aux défis que doivent relever les systèmes de santé

Objets connectés, télémédecine, robotique chirurgicale ou robotique sociale, télésurveillance médicale, intelligence artificielle dans l'aide à la prescription et au diagnostic, forums en ligne, dossier médical numérique, médecine prédictive et personnalisée, biotechnologies, impression 3 D d'organes....

La **révolution numérique** en santé est en marche, et elle porte en elle des promesses exceptionnelles pour notre santé.

La **e-santé** apparaît aussi comme une **solution pertinente pour répondre aux défis que doivent relever les systèmes de santé** : favoriser l'accès aux soins, améliorer le suivi des maladies chroniques, réduire les inégalités territoriales, réconcilier économie et social, favoriser le maintien à domicile des malades ou personnes vulnérables et faciliter la prise en charge de l'entrée en dépendance et de la perte d'autonomie des personnes.

Grâce à une **collecte massive des données médicales** les nouvelles technologies en santé permettent également d'améliorer la prévention, de prédire les maladies avant leur déclenchement, et contribuent à adapter les traitements en fonction des profils. Les **biotechnologies**, les **dispositifs médicaux connectés** assurent quant à eux une meilleure surveillance et un pilotage des risques. **Si les promesses sont nombreuses les risques le sont cependant tout autant.** Ces nouvelles technologies produisent de **gros volumes de données ultra-sensibles** qui figurent parmi les plus attaquées dans le monde et dont on ne doit pas perdre la maîtrise au profit des géants du numérique. Les données de santé doivent également être protégées pour ne pas tomber entre les mains des assureurs, des services financiers ou encore des employeurs.

Le coût de ces nouvelles technologies ne doit pas non plus conduire à de nouvelles fractures sociales et de soins.

Le Droit, pour encadrer

la technologie numérique appliquée à la santé

L'utilisation des nouvelles technologies digitales interroge également en termes de **responsabilités** encourues : où se situe la frontière entre la responsabilité du praticien utilisateur et celle du concepteur ?

Ces nouvelles technologies digitales transforment enfin en profondeur les liens entre les patients et les soignants et modifient profondément l'ensemble de la chaîne de soins.

Ce tsunami numérique impose donc de **créer un**

cadre juridique stable et sécurisant, aussi bien pour les développeurs que les utilisateurs, patients ou professionnels de santé

La Chaire « **LAW AND DIGITAL HEALTH** » entend accompagner cette importante transformation en cours dans le domaine de la santé, aussi bien par ses recherches et ses réflexions que par son influence auprès des acteurs institutionnels et professionnels de la santé.

Rejoignez-nous dans cette aventure...